

L'an deux mille vingt-trois, le 26 Juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Marc SAINTOT, Maire.

**Date de la convocation** : 19 Juin 2023

**Etaient présents** : Les membres du conseil municipal étaient présents, à l'exception de Mr HELAINE Francis. Mme Virginie IDE TRUFFIER est arrivée en cours de séance.

**Ordre du jour** :

- Eau : - Délibération modificative - PV de transfert
- Délibération modificative amortissements travaux de voirie
- Délibération création de poste et mise à jour du tableau des effectifs
- Délibération relative à l'enquête publique pour l'installation d'un parc éolien sur Buire-Courcelles
- Avenant travaux D88
- D1029 projet sécurisation
- Eclairage Ruelle
- Questions diverses

Monsieur le Maire adresse ses remerciements à Olga RUTAR et Patrick DELABY pour l'organisation de l'exposition photos mais également à Antoine DAUDRE pour son accompagnement.

## **1/ Eau**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite au transfert de la compétence eau au profit du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable, il y a des écritures comptables à passer afin de pouvoir transférer l'ensemble de l'actif et du passif et rembourser l'avance qui avait été consentie à la commune.

Il est donc proposé de prendre les deux modifications budgétaires, suivantes :

D'une part, à la **section investissement** :

**Dépense** :

Article 167 : + 230 000,00 €  
Article 1068 : + 111 589,80 €

**Recette** :

Article 1311 : + 123 692,03 €  
Article 1311 : + 125 599,60 €  
Article 001 : + 92 298,17 €

D'autre part, à la **section fonctionnement** :

**Dépense** :

Article 6588 : + 92 268,41 €

**Recette** :

Article 002 : + 92 268,41 €

Après délibérations, ces propositions sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

En ce qui concerne le PV de transfert, nous attendons que le SIEP revienne vers nous. Un projet leur a été transmis.

Mr Le Maire informe le Conseil que le SIEP intente une action en justice contre l'assureur dommage-ouvrage et les entreprises (pour celles qui existent encore) s'étant chargées de la rénovation du Château d'eau. La résine intérieure est cloquée et le dôme fuit. L'assurance dommage ouvrage refuse d'intervenir à quelques jours de l'échéance des 10 ans. Cette action sera faite au nom de la commune mais prise en charge par le SIEP.

## **2/ Délibération modificative amortissements travaux de voirie**

Monsieur Le Maire explique à l'assemblée que la Trésorerie demande une régularisation d'écriture d'amortissement suite à une erreur d'imputation sur l'année 2022.

Il est donc proposé de prendre les modifications budgétaires, suivantes :

A la **section investissement** :

**Dépense :**

Article 2802-040 : + 752,26 €

**Recette :**

Article 021 : + 752,26 €

A la **section fonctionnement** :

**Dépense :**

Article 023 : + 752,26 €

**Recette :**

Article 781-042 : + 752,26 €

Après délibérations, ces propositions sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

## **3/ Délibération relative à l'enquête publique pour l'installation d'un parc éolien sur Buire-Courcelles**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu de la Préfecture concernant l'enquête publique relative à l'installation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de BUIRE-COURCELLES, comprenant 7 aérogénérateurs.

La commune de BRIE est invitée à émettre un avis concernant l'implantation de ces éoliennes. Monsieur le Maire souligne la dénaturation du paysage via la multiplication à outrance des projets éoliens. Le terme de « pollution visuelle » est employé.

Après délibérations, il est émis, à l'unanimité, un avis défavorable concernant l'implantation d'un parc éolien sur la commune BUIRE-COURCELLES.

## **4/ Délibération création de poste et mise à jour du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le poste occupé par Gaëtan CARRE est un contrat à durée déterminée qui prendra fin en octobre prochain. Aussi, il propose à l'assemblée de créer un emploi permanent à mi-temps afin de recruter à ce poste de façon durable. La personne sera stagiaire pendant un an et se verra titulariser par la suite.

Un recrutement sera donc organisé et bien évidemment Mr CARRE peut postuler.

Le tableau des effectifs sera décomposé ainsi :

Commune de BRIE					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Agent communal	Adjoint Technique Territorial	C	1	1	TC 35h
	Adjoint Technique Territorial	C	0	1	TNC 17,5/35h
Secrétaire de Mairie	Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> Classe	C	1	1	TNC 22/35h

Après délibérations, ces propositions sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

### **5/ Avenant travaux D88**

Les Trottoirs situés rue de Mesnil ont été endommagés lors des travaux de sécurisation surtout en face de chez Mr Cassel et le long de chez Mr Casé.

Des travaux de réfection vont être effectués et des bordures type quai bus ou autres seront mises en place. Elles ne gêneront pas la giration des bus.

Monsieur le Maire informe le conseil que nous allons mandater 50% du coût des travaux cette année soit un peu plus de 20 000 €. Habituellement cette avance était réclamée à N+1 voir N+2, donc elle n'était pas prévue au budget. Il est précisé que la participation versée au Sisco ayant été fortement revue à la baisse (budget voté après le nôtre), il n'y aura pas d'incidence sur notre budget global. Les subvention seront appelées en conséquence.

Monsieur le Maire a demandé une mise au point concernant le paiement du solde des travaux de la D1029 et sera reçu en Juillet par la CCHS.

### **6/ D1029 projet sécurisation**

Une enquête a été réalisée par la région concernant le trafic routier par rapport à la création des ports intérieurs du canal Seine Nord Europe et leurs influences.

Actuellement, 3030 véhicules légers et 1130 poids lourds traversent le village.

La vitesse moyenne des poids lourds est de 55km/h dans les 2 sens de circulation et celles des véhicules légers est de 57km/h vers AMIENS et 58km/h vers SAINT-QUENTIN.

Après la réalisation des ports, et leur montée en charge complète, il est estimé que le trafic va augmenter de 200 véhicules légers et 280 poids lourds par jour. Durant les travaux ce sera plus d'une centaine de poids lourds.

Il serait donc préférable de prévoir un aménagement en amont des travaux.

Monsieur le Maire a échangé avec le Conseil Départemental suite à cette étude, sur les différents dispositifs envisageables.

2 idées :

- mise en place de priorités à droite, mais un manque de visibilité a été mis en avant.
- mise en place de feux récompense (le feu est constamment au rouge et il passe au vert dès que le véhicule roule à 50km/h ou moins).

Monsieur le Maire présente donc le projet d'implantation de 2 feux récompense, le 1<sup>er</sup> sur l'axe SAINT-QUENTIN/AMIENS serait implanter au niveau de la boulangerie et le 2<sup>nd</sup> sur l'axe AMIENS/SAINT-QUENTIN serait implanter au niveau du radar pédagogique.

Le Conseil Départemental exige une solution avec pose comprise et encourage la commune à mettre en place des animations visuelle « en résine pépites » (résine gravillonnée au sol). Une pré-signalisation doit également être implantée en amont des feux.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer a été consultée à ce sujet et n'y voit pas d'inconvénient.

Les feux doivent être raccordés à l'éclairage public et non solaires.

La Sicae a communiqué un devis concernant le raccordement, le montant est de 380 € HT, soit 456 € TTC.

Pour exemple, Monsieur le Maire communique quelques chiffrages.

ELANCITE	7190 € HT pour 2 feux
WORLDPASS	11684 € HT pour 2 feux
ARP SIGNAL	5460 € HT pour 2 feux.

Au vu d'un tel écart de prix, une consultation approfondie sera menée. Cette dépense est éligible aux amendes de police 2024, à hauteur de 30% du montant HT plus 10% d'aide du Conseil Départemental.

Le projet est estimé à 15 000 € TTC, donc la commune aura environ 9 000 € à sa charge.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, est d'accord pour poursuivre ce dossier et implanter 2 feux récompense sur la traversée du village (D1029). Une réserve est émise concernant la réalisation des animations au sol. En effet, le conseil n'est pas convaincu de leur utilité, et de possibles nuisances sonores sont avancées.

### 7/ Eclairage Ruelle

Monsieur le Maire a rencontré Mr THOMAS de la Sicae afin d'évoquer l'éclairage de la Ruelle à moindre coût. La mise en place de bornes solaires a été évoquée. L'une d'entre elle a été prêtée pour essai.

La commune pourrait acquérir ces bornes au prix de 120-150 € HT l'unité. Une dizaine exemplaires paraissent suffisants et seraient mis en place par David et Gaëtan.

Il s'agirait d'un bon compromis pour l'éclairage de cette rue. La commande sera validée si l'essai est concluant.

### 8/ Questions diverses

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que nous allons renégocier la location du copieur via un groupement proposé par Somme Numérique. Actuellement nous payons un peu plus de 1500 €/an de location et de consommables (chiffre confirmé), à voir si nous pouvons trouver moins cher mais cela semble déjà fort compétitif. A noter que nous n'imprimons plus le bulletin municipal.

- Pour les Festivités du 14 Juillet sont prévues : jeux en salle des fêtes, structure gonflable, tombola et apéritif. Mme Olga RUTAR incite tous les conseillers à venir aider et participer ce jour-là.

Une marche sera organisée en partenariat avec le comité des fêtes pour octobre rose.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée du contrôle hiérarchisé de la dépense au titre de l'exercice 2022. Le centre de gestion comptable adresse à la commune ses observations sur le travail de la secrétaire de Mairie. En l'occurrence bonne qualité du travail de la secrétaire, bonne relation avec la Trésorerie, échange rapide et qualité.

- Concernant les travaux de l'église, le démarrage de la Phase 1 est prévu en Septembre. Un rendez-vous est prévu le 17 Juillet 10h30 avec l'entreprise de maçonnerie et d'échafaudage.

Le 31 août nous aurons un retour de la mission de Bern.

Quatre clips ont été tournés par la Fondation du Patrimoine pour aider à la collecte.

Il convient également de choisir le coordonnateur SPS, 2 devis sont arrivés en Mairie Qualiconsult pour 1720 € HT et SC2S pour 1900 € HT. Le moins-disant a été choisi.

Concernant la procédure de classement, elle n'est pas encore démarrée.

Monsieur le Maire avait organisé un échange avec l'architecte des Bâtiments de France auquel a participé Mesdames Idé, Gaudefroy, Canaert et Mr Daudré.

Le classement, appuyé par la sous-préfecture de Péronne, additionné à la subvention mission Bern permettrait de réaliser la totalité des travaux de clos et de couvert. Le Département et la Région pourraient ainsi nous aider pour les travaux d'intérieur avec les dispositifs dédiés cette fois-ci au patrimoine classé. Le classement permettrait de finaliser la totalité des travaux.

Mr JEAN prend la parole et évoque que selon lui la volonté émise par le conseil municipal n'a pas été respectée par rapport à la dernière réunion. En effet, une réunion avec les ABF avait été prévue mais en aucun cas la demande de classement ne devait aller plus loin.

Monsieur le Maire répond que la demande de classement relève de la responsabilité du Maire. Comme expliqué dans un mail envoyé à tous les conseillers quelques jours après ledit conseil, des échanges insistants entre la DRAC et la sous-préfecture de Péronne sont venus alimenter très positivement le dossier mettant le Maire face à un dilemme. Il est à noter qu'aucun conseiller n'a fait de retour à l'information envoyée avant le conseil. Les adjoints avaient été consultés en amont de la décision et soutenaient celle-ci.

L'église est en péril et son état se détériore d'année en année. Les travaux du clocher démarreront en Septembre mais le projet de restauration pourrait s'arrêter là, sauf à tenter d'obtenir d'autres subventions via un classement pour poursuivre les travaux, mais aussi assumer son entretien futur. Depuis 2 ans et demi l'ensemble des dispositifs d'aides pour les bâtiments non classés ont été sollicités. Monsieur Le Maire dit être arrivé au bout des démarches.

Mme CANNAERT prend la parole à son tour, et évoque le fait que plusieurs habitants du village s'interrogent quant à ce classement et souhaiteraient qu'une réunion publique soit tenue. Pour elle c'est l'ensemble du village qui va être impacté par ce classement. L'accent est mis sur les contraintes qui vont peser en matière d'urbanisme.

Un périmètre rapproché de 200 mètres peut être décidé. L'impact s'évalue au cas par cas mais il vrai qu'à ce jour l'ABF est resté vague lors de sa venue. Il est évoqué que dans le PLUI à venir les patrimoines bâtis seront identifiés.

Mr Antoine DAUDRE prend la parole et demande plus de clarté de la part de la Drac. Mme CANNAERT et Mme IDE TRUFFIER sont également de cet avis et mettent en avant le manque de transparence car lors de la réunion avec le représentant des ABF aucune chose concrète n'a été évoquée. De plus, l'accord de subvention mis en avant n'est qu'hypothétique.

Mme GAUDEFROY quant à elle se demande quel impact concret ce classement aura sur la commune.

Mr JEAN dit que Mr SAUVE amis l'accent sur la nécessité de réaliser les travaux de l'église mais pas à n'importe quel prix.

Face aux nombreuses interrogations, légitimes, Monsieur le Maire annonce qu'un courriel va être adressé à la DRAC, afin de demander la suspension de la procédure de classement, avec copie aux conseillers.

- Vidéoprotection : L'inauguration du système de vidéoprotection a eu lieu aujourd'hui en toute transparence vis-à-vis des habitants ce qui fut fort apprécié.

- Rue de Labarre, La société Hydra va s'occuper de la réfection de la voirie qui ne donne pas satisfaction.

- Le chauffe-eau du logement communal du 3 Place de la Mairie va être changer.

- Le jury concernant les villages fleuris est passé dans la commune le mercredi 7 juin. La visite s'est bien déroulée. Les résultats seront connus en octobre.

La séance est levée à 20h30.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Marc SAINTOT

